



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 16 décembre 2022

Finale de la coupe de monde de football : le préfet de la Vienne prend un arrêté relatif aux feux d'artifice

Afin de prévenir toute atteinte à la sécurité publique à l'occasion de la petite finale le samedi 17 décembre et de la finale de la coupe du monde de football le dimanche 18 décembre 2022, le préfet de la Vienne a signé un arrêté :

- interdisant sur tout le département la cession et le transport d'articles de divertissement et d'articles pyrotechniques de catégorie C1 ,F1, C2,F2, C3, F3, C4 F4 . Cette mesure s'applique à compter du samedi 17 décembre à 7 heures jusqu'au lundi 19 décembre 2022 à 7 heures sur les communes du département, sur l'espace public ou en direction de l'espace public.
- Et interdisant quelle qu'en soit la catégorie et en tout temps :
 - dans les lieux où se fait un grand rassemblement de personnes ;
 - dans les immeubles d'habitation ou en direction de ces derniers.

Sont exclus de cette interdiction, les spectacles pyrotechniques déclarés en préfecture et autorisés par les communes.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers